

AFRIQUE CITOYENNE

BANDE DESSINEE POUR LA JEUNESSE AFRICAINE - MARS 2017 - ISSN 0851 - 7371

J'AI MON MOT A DIRE

AVEC MA CARTE D'IDENTITE BIOMETRIQUE

DONNANT LE DROIT DE VOTE ET DE CIRCULER LIBREMENT



Partenariat

Fondation Konrad Adenauer (FKA)

Association sénégalaise de Coopération décentralisée (ASECOD)

Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique

34

AFRIQUE CITOYENNE

BANDE DESSINÉE POUR LA JEUNESSE AFRICAINE - MARS 2017 - ISSN 0851 - 7371

J'AI MON MOT A DIRE

AVEC MA CARTE D'IDENTITE BIOMETRIQUE
DONNANT LE DROIT DE VOTE ET DE CIRCULER LIBREMENT



34

Partenariat

Fondation Konrad Adenauer (FKA)
Association sénégalaise de Coopération décentralisée (ASECOD)
Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique

AFRIQUE CITOYENNE

Bande Dessinée
pour la
jeunesse africaine

Editeur
Directeur de publication
Sénateur Sidy DIENG
Président ASECOD

Conception
ASECOD et FKA

Dessins
Malang SENE
Dif Kabs

Infographie
AMD Graphic

Réalisation
SIE

Ce numéro est tiré en
20.000 exemplaires

Tous droits de reproduction
et de diffusion
exclusivement réservés
à la Fondation
Konrad Adenauer
et à l'ASECOD.

LA FONDATION KONRAD ADENAUER (FKA) AU SENEGAL



Konrad
Adenauer
Stiftung

La Fondation Konrad Adenauer est présente au Sénégal depuis 1976. Même si elle est, au plan diplomatique formel, implantée dans 11 pays d'Afrique, la Fondation Konrad Adenauer (FKA) intervient, au total dans 22 pays du Continent.

Elle peut s'appuyer, au Sénégal, sur un des pays précurseurs de la démocratie, pétri de culture démocratique solide et qui a des structures et des institutions bien ancrées.

La Fondation soutient le Sénégal dans ses efforts permanents dans les domaines de la décentralisation et de la promotion du secteur économique privé. A fortiori, les diverses initiatives en matière d'éducation civique mobilisent son attention et son concours .

Au-delà de la promotion de la démocratie en Afrique et dans le monde, la Fondation Konrad Adenauer entrevoit, au Sénégal, les perspectives où l'axe fondamental reste la formation en tant qu'outil favorisant une meilleure assise de la gestion décentralisée et démocratique dans les collectivités locales, de l'implantation d'une économie pluraliste d'orientation sociale et d'une éducation civique durable.

FONDATION KONRAD ADENAUER

Stéle Mermoz n° 32 Route Pyrotechnie BP 5740 Fann Dakar-Sénégal

Tél: (+221) 33 869 77 78 - E-mail: buero.dakar@kas.de

sit web: www.kas.de/senegal



Objectifs

- Favoriser l'accès aux soins de santé, à l'éducation, à l'emploi et aux services juridiques
- Lutter contre les fondamentalismes de toutes sortes et contre les tentations de l'économie criminelle notamment drogues, mafia, etc....
- Combattre la pauvreté et la faim, en appuyant la décentralisation en milieu rural et urbain.
- Promouvoir l'éducation à la citoyenneté.
- Encourager et favoriser la liberté d'entreprendre.
- Assurer une meilleure coordination des ressources existantes
- Mener des campagnes dans le sens de réduire les déséquilibres structurels.
- Aider à mettre en place des programmes efficaces de réduction de la pauvreté
- Documenter sur les droits de l'homme en situation de conflits internes.

ASSOCIATION SÉNÉGALAISE DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE (ASECOD)

Récépissé N° 2664 / MINT / DAGAT du 30/06/1970

Tél. : (+221) 77 632 29 46 - 77 864 24 99 - 77 012 74 02 - BP 10 768 Dakar Liberté

E-mail : asecodsenegal@yahoo.fr / sidydieng99@gmail.com

Scénario :

M. Bernard Casimir CISSE, Directeur de la Communication et de la Formation, Direction Générale des Elections, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique

Ute BOCANDE, Conseillère scientifique, Chargée de programmes FKA

M. Sidy DIENG, Directeur de Publication Afrique Citoyenne

Comme à l'accoutumée, s'ils ne vont pas à l'école, Pape et ses amis se retrouvent pour discuter autour d'un tour de thé...



Hé ! David ! Sers-moi un thé bien chaud... Je grelotte de froid !



Regardez-moi cette frileuse ! Et dire qu'avec ça, tu comptes aller poursuivre tes études en Europe !.. laissez-moi rire !

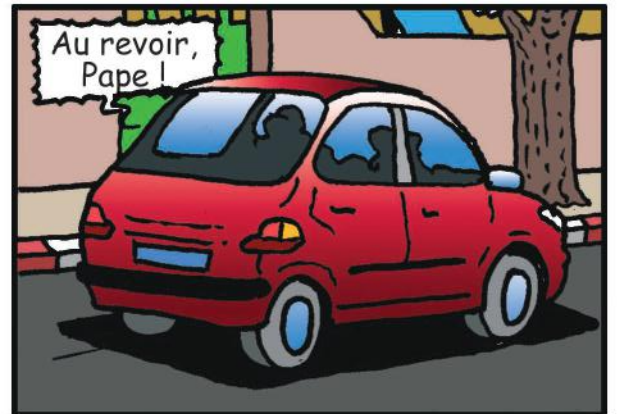
Bonjour, les enfants ! Pape, comment vas-tu ?



Bonjour, Monsieur !



Bonjour, Tonton Babacar !



Au revoir, Pape !

C'est Tonton Babacar, un ami de mon père. Il vient d'entrer en politique et aspire à devenir député à la prochaine législature !



Ah ! Oui ! C'est vrai que notre pays va organiser des élections législatives et aucun de nous n'est encore inscrit sur les listes électorales !

Alors, je propose que David nous serve juste un verre et ensuite nous irons à la mairie pour nous inscrire, qu'en dites-vous ?



Bonne idée !



Moi, j'aurai **18 ans dans deux mois**... J'aimerais bien pouvoir m'inscrire et voter... Croyez-vous que je pourrais m'inscrire aussi...



Puisque tu auras 18 ans à la date du 30 juillet 2017 qui est retenue pour la tenue des législatives, tu pourras certainement t'inscrire. Mais nous pourrions en avoir le cœur net en demandant les clarifications nécessaires aux membres de la commission administrative.



Bof ! Allez-y sans moi... Je ne suis pas intéressée par la chose politique.

Tu n'y es pas, Lucie. Il ne s'agit pas de faire de la politique mais d'accomplir son devoir civique ! Tu nous as déjà vus faire de la politique ?

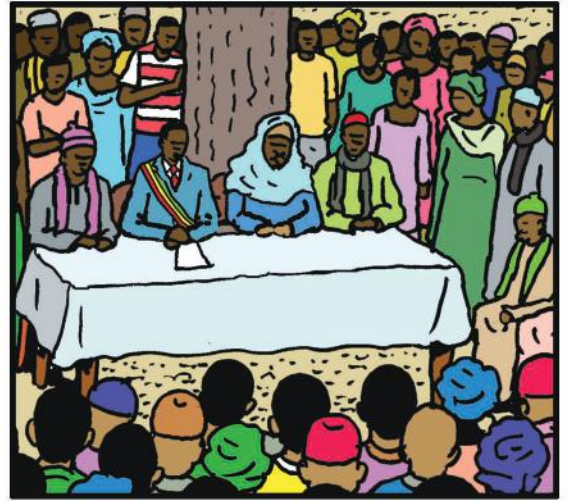


En plus, aller s'inscrire offre une belle opportunité ...celle d'avoir...



Va pour l'acquisition de la carte ! Mais aller voter pour des gens qui seront payés à dormir à l'Assemblée nationale... Je ne perdrai jamais mon temps pour eux !...

Tu te plantes une fois de plus ! Au contraire, les députés représentent les populations pour défendre leurs intérêts, de plus, ils ont l'obligation et le devoir de rester au contact des réalités de leur circonscription électorale, qui est leur terrain politique.



Oussou a raison. Dans les commissions, le député participe...



... aux débats, ...



... à l'élaboration et à la rédaction des rapports sur les projets ou propositions de lois.

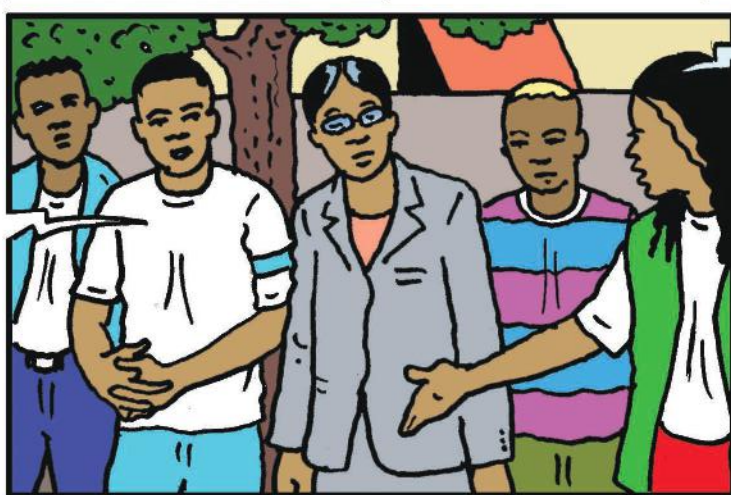
Dans l'hémicycle lors des séances publiques, il prend part à l'examen et au vote des lois, ...



... au contrôle de l'action du Gouvernement par le canal des questions d'actualité, des questions orales ou à l'occasion des débats sur la politique du Gouvernement...

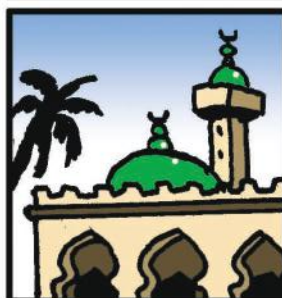


... Enfin, dans son groupe parlementaire, il concourt à définir et à protéger une position politique...



Et j'ajoute que pendant les intersessions, le député est amené à multiplier les rencontres avec les populations, les élus locaux et il lui revient de trouver des solutions aux problèmes dont il est saisi...

... Dans cette fonction, il devient l'interlocuteur privilégié des populations auprès des ministères. Il essaiera, par exemple, de solliciter des crédits pour la construction des infrastructures socio-éducatives, des lieux de culte,...



... la réfection d'une route, etc.



... Et quoi encore ?



Oh ! Ça va. J'ai bien appris la leçon... Tout ceci est bon à savoir et je ne suis malheureusement pas la seule à ignorer le rôle important du député...

Après quelques minutes de marche, Pape, Khoudia, Ousou et Lucie arrivent à la mairie et se présentent devant la commission administrative de refonte partielle des listes électorales.



Vous avez bien fait de venir vous inscrire sur les listes électorales car, après le délai, ceux qui ne font pas le déplacement ne pourront pas voter aux législatives mais pourront se réinscrire plus tard.

Tout d'abord, une petite précision... Notre cible est constituée par les citoyens ayant **18 ans révolus au moment de l'enrôlement**, déjà inscrits sur les listes électorales ou souhaitant s'inscrire pour la première fois.

Cependant, la date des élections législatives étant fixée le vendredi **27 janvier 2017**, vous avez bien la possibilité de vous inscrire dès lors que le décret portant révision exceptionnelle des listes électorales a été signé. Il s'agit du **décret n°2017-310 du 13 février 2017**.



Hum... C'est un peu rassurant mais, pas encore très clair dans ma tête.

Dès lors que vous êtes ici, trois possibilités s'offrent à vous : Vous inscrire pour la première fois, **demand**er la **modification** de votre lieu de vote et **demand**er la **reconduction** (c'est-à-dire, le maintien en l'état) de votre statut sur les listes électorales.



Dites, avez-vous déjà été inscrits ou vous venez pour la première fois ?



A part David qui atteindra la majorité dans deux mois, nous sommes effectivement tous présents dans le fichier électoral pour avoir voté lors des échéances passées.

Donc, en vous réinscrivant, sauf modification, vous venez reconfirmer votre présence dans le fichier, c'est bien cela ?



C'est exact.

Très bien ! Nous allons vérifier tout cela puisqu'il y aura une refonte partielle du fichier électoral qui sera « **purgé** » de son « **stock mort** ».



Excusez-moi... Qu'entendez-vous par... « **stock mort** » ?

Le « **stock mort** », c'est le nombre d'électeurs inscrits il y a très longtemps et décédés entretemps...



Hey ! Les morts ne votent pas !

Non mais, tu me prends pour qui ?

Dites, seriez-vous la seule commission administrative pour toute notre circonscription ?



Non, ma fille. Les commissions sont installées, soit à la préfecture, à la sous-préfecture ou à la mairie de chaque localité. Par ailleurs, des commissions administratives itinérantes sont également instituées. Pour tout renseignement, il faut se rapprocher des autorités administratives ou des mairies pour les localiser.

Bien ! Pour s'inscrire sur les listes électorales, il faut présenter : soit l'ancienne carte d'identité numérisée accompagnée de la photocopie, soit la carte d'électeur numérisée accompagnée de la photocopie, soit, encore, un extrait de naissance datant de moins d'un (1) an accompagné d'un certificat de résidence.



... Votre inscription sur les listes électorales vous permet, en même temps, d'obtenir la nouvelle carte d'identité nationale biométrique **CEDEAO**...



Et, qu'en est-il de la carte d'électeur ? Est-ce que nous devons conserver l'ancienne carte numérisée ?...

Non, ma fille. **La carte d'identité biométrique CEDEAO fait office de carte d'électeur.** D'ailleurs ces données sont portées au verso de la carte d'identité CEDEAO qui a au moins **3 fonctions** :...



Dites, Madame...
 Vous venez de nous dire que la fixation de la date des élections entraînait une révision des listes électorales... J'aimerais bien savoir s'il y a un espoir que je puisse m'inscrire et voter ?

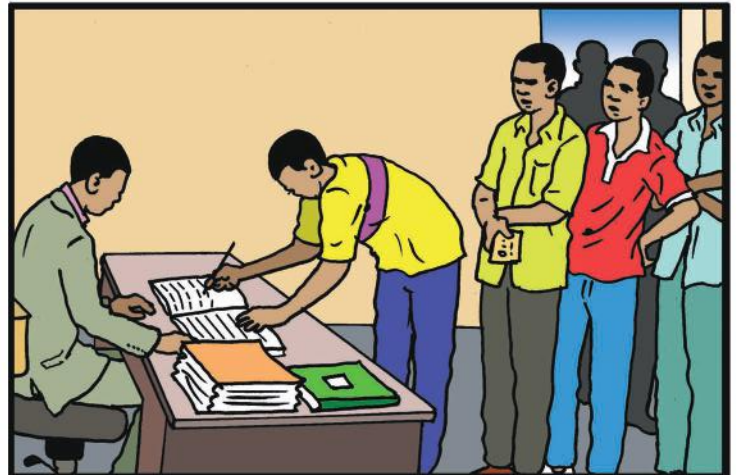


... une révision exceptionnelle des listes électorales...



Excellente question, David! Puisque la date des élections a été fixée par décret du Président de la République,...

... va être aussitôt instituée (par décret aussi) afin de permettre aux jeunes comme vous, devant avoir l'âge électoral le jour du scrutin, de même que les citoyens (civils comme militaires ou paramilitaires) non encore inscrits ou les électeurs désirant modifier leurs données électorales, de pouvoir se présenter devant les commissions administratives. Je crois que c'est clair maintenant.



Ah ! Tu vois que tes chances de pouvoir voter sont intactes !



Cette disposition est-elle aussi valable pour nos compatriotes expatriés ?

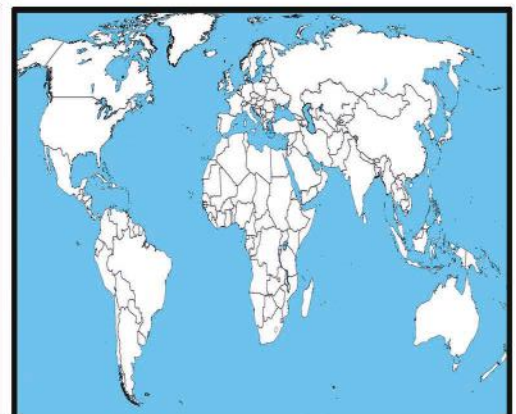


Bien sûr ! Pour l'étranger, l'électeur doit présenter, à défaut des pièces que je viens d'énumérer,...

... son passeport ordinaire et la photocopie de la page contenant le numéro d'identification nationale...



... Vous avez bien fait d'évoquer le cas des sénégalais de l'extérieur... Ils représentent la **15^{ème} région du pays** constituée de **huit départements électoraux** que sont : l'Afrique du Nord, de l'Ouest, du Centre, l'Afrique australe, l'Europe de l'Ouest, du Centre et du Nord, du Sud, le département Amériques-Océanie, le département Asie-Moyen Orient.



... Leur apport économique (900 milliards), qui fait un tiers du Produit Intérieur Brut (PIB), dépasse de loin l'aide publique au développement, tous fonds confondus !



Et ce n'est pas tout... Le nombre actuel de députés devant passer de 150 à 165, il y aura donc une augmentation de 15 députés. Ces 15 députés étant dédiés à la diaspora..

Ma sœur aînée vient de se marier et doit rejoindre son époux, un militaire nouvellement affecté à Thiès...



Je comprends votre préoccupation, mon enfant. Si l'électeur choisit de changer de lieu de vote pour un autre qui n'est pas celui qui est son lieu de naissance ou de domicile, comme cela est mentionné sur sa Carte d'identité ou d'électeur, il devra prouver son rattachement avec le lieu de vote choisi par :...

... soit, un certificat de résidence, soit, une facture d'eau, ou d'électricité en son nom, soit, un quitus fiscal en son nom...



... Pour ce qui concerne son mari, sachez qu'à partir de cette refonte des listes, les militaires et paramilitaires qui votaient une semaine (samedi et dimanche) avant le jour du scrutin sont désormais inscrits dans le même fichier et voteront le même jour et dans les mêmes bureaux de vote que les civils.



Les militaires et paramilitaires votent en priorité, s'ils sont en civil.

Un peu plus tard, après être suffisamment imprégnés du processus d'inscription sur les listes électorales et des avantages qu'offre la nouvelle carte d'identité CEDEAO, Pape et ses amis prennent congé de la commission...



On m'appelle...



Allô ?... Ah !
Coumba...
Oui, c'est bien moi.
Comment vas-tu ?
Pardon ?...
Depuis quand ?

Coumba ? Qu'est-ce qui lui est arrivé ?



... Nous arrivons de suite !



... C'était notre camarade de classe, Coumba. Elle a parlé de commissariat, avec son papa... Je n'ai pas compris la suite parce qu'elle pleurait... Ce doit être sérieux, allons-y !

PEU APRES, AU COMMISSARIAT DE POLICE...



...Vous n'avez pas le droit de déchirer son affiche et vous, vous n'avez pas le droit de coller votre affiche de campagne sur la façade de sa maison ! **La démocratie n'est pas la force des bras mais celle des idées !** Elle exige un respect mutuel entre adversaires politiques !...

... Vous avez tendance à poser vos affiches de campagne n'importe où...

... sur les panneaux de signalisation routière, sur les murs... Alors qu'il y a des espaces spécialement réservés à cet effet !



Plus tard,
Pape et ses
amis retrou-
vent Coumba
et son père
dans le
bureau du
commissaire...

...C'est absurde, Monsieur le Commissaire ! Mon fils, Samba qui a **16 ans** a été arrêté cette nuit par vos agents pour, semble-t-il, non détention de pièce d'identité...



Au Sénégal, il est possible d'avoir la carte d'identité dès l'âge de **5 ans** ! Et à **15 ans**, il est **obligatoire de détenir sa carte d'identité**, même si pour être électeur il faut avoir atteint la majorité (**18 ans**). Tous ces jeunes pourront se faire établir leur carte d'identité au niveau des centres d'instruction des commissariats et brigades de gendarmerie, dès que les opérations d'instruction démarreront dans lesdits centres...



C'est bien la première fois que j'entends cette information. Voilà qui démontre que nous ignorons nos lois !



... Cependant, au verso des cartes instruites dans les centres d'instruction, il sera porté la mention "**Personne non inscrite sur les listes électorales**". Je vais faire libérer votre enfant mais retenez que si mes éléments ont conduit votre enfant au poste de police, c'est parce qu'ils savent que Samba était en infraction aux yeux de la loi, puisqu'il a plus de **15 ans**...

C'est donc ça ! Et moi qui croyais être dans mes droits... Je comprends maintenant.



Monsieur le Commissaire, je crois que de telles informations mériteraient d'être portées à la connaissance du grand public !



C'est vrai. Puisque, justement nous nous dirigeons vers des élections législatives, il appartiendra à nos futurs élus de veiller à l'approbation et à l'application de ces dispositions de la loi...

LE LENDEMAIN, A L'ECOLE...



Mais pourquoi pas ?... Si c'est pour continuer à **rêver debout**, Honorable ami !



Bin, quoi ? Pourquoi cet étonnement ?... Après tout ce que nous avons appris hier, j'ai pensé prendre les devants pour vulgariser la loi ici, à l'école... Puisque j'ai toujours **rêvé** de devenir député !...